



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 33757

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les événements ayant eu lieu suite au dramatique accident de train à Brétigny-sur-Orge du 12 juillet 2013. En effet, suite à ce dramatique événement, les secouristes sont venus exercer leur mission de sauvetage, sous la protection des CRS. Plusieurs témoins sur les lieux dont des journalistes font état de scènes de violence et de vols inouïes. Des articles de presse expliquent que les secours se sont rendu compte que des personnes étaient en train de dérober les effets personnels des blessés et des morts, que ce même groupe aurait « riposté » en leur jetant des cailloux et que de nombreuses interpellations ont été effectuées. Or certains élus de gauche ont expliqué que ces événements n'étaient pas aussi graves, faisant état de « mensonge », de « badauds indisciplinés », un dernier ayant même reproché à un journaliste d'avoir révélé la véracité de ces faits confiés en *off* par des policiers. M. le préfet d'Étampes a confirmé une interpellation mais a expliqué qu'hormis un camion de pompier, les secours n'ont pas fait l'objet de caillassage. Enfin, M. Cuvillier, ministre des transports, a néanmoins fait état de « pompiers ayant été accueillis de façons un peu rude ». Il lui demande donc comment les plus hautes autorités de l'État peuvent nier des événements confirmés et vécus par des pompiers, forces de l'ordre, journalistes et personnes présentes.

Texte de la réponse

A la suite du déraillement du train Intercités qui s'est produit à Brétigny-sur-Orge (Essonne) le 12 juillet 2013, un certain nombre d'incidents, particulièrement inadmissibles au regard de la gravité de l'accident, se sont produits. Il n'y a toutefois eu ni scènes de pillage ni caillassages d'envergure, contrairement à ce qu'ont pu laisser penser certains commentaires. Les sapeurs-pompiers et les forces de l'ordre, dont il convient de saluer le professionnalisme et l'engagement, se sont immédiatement rendus sur le lieu de l'accident. Ils ont fait l'objet de jets de projectiles (cailloux). Deux sapeurs-pompiers ont été atteints par les projectiles, mais aucun d'eux n'a été blessé. Un médecin urgentiste a par ailleurs été bousculé, et s'est plaint de la disparition de son téléphone portable. A ce jour, il n'est pas établi que ce téléphone ait été volé ou qu'il soit tombé au sol lors de la bousculade. Le ministre de l'intérieur en fonction lors des faits a condamné avec la plus grande fermeté ces actes particulièrement lâches et honteux. Des enquêtes ont été diligentées sur les jets de projectiles. Cinq personnes ont été interpellées par les services de police à la suite de la bousculade subie par le médecin urgentiste, mais ont été mises hors de cause. Les services de la direction départementale de la sécurité publique de l'Essonne ont également établi le vol, par un individu, de deux valises appartenant aux victimes de la collision ferroviaire.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33757

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7702

Réponse publiée au JO le : [8 juillet 2014](#), page 5880